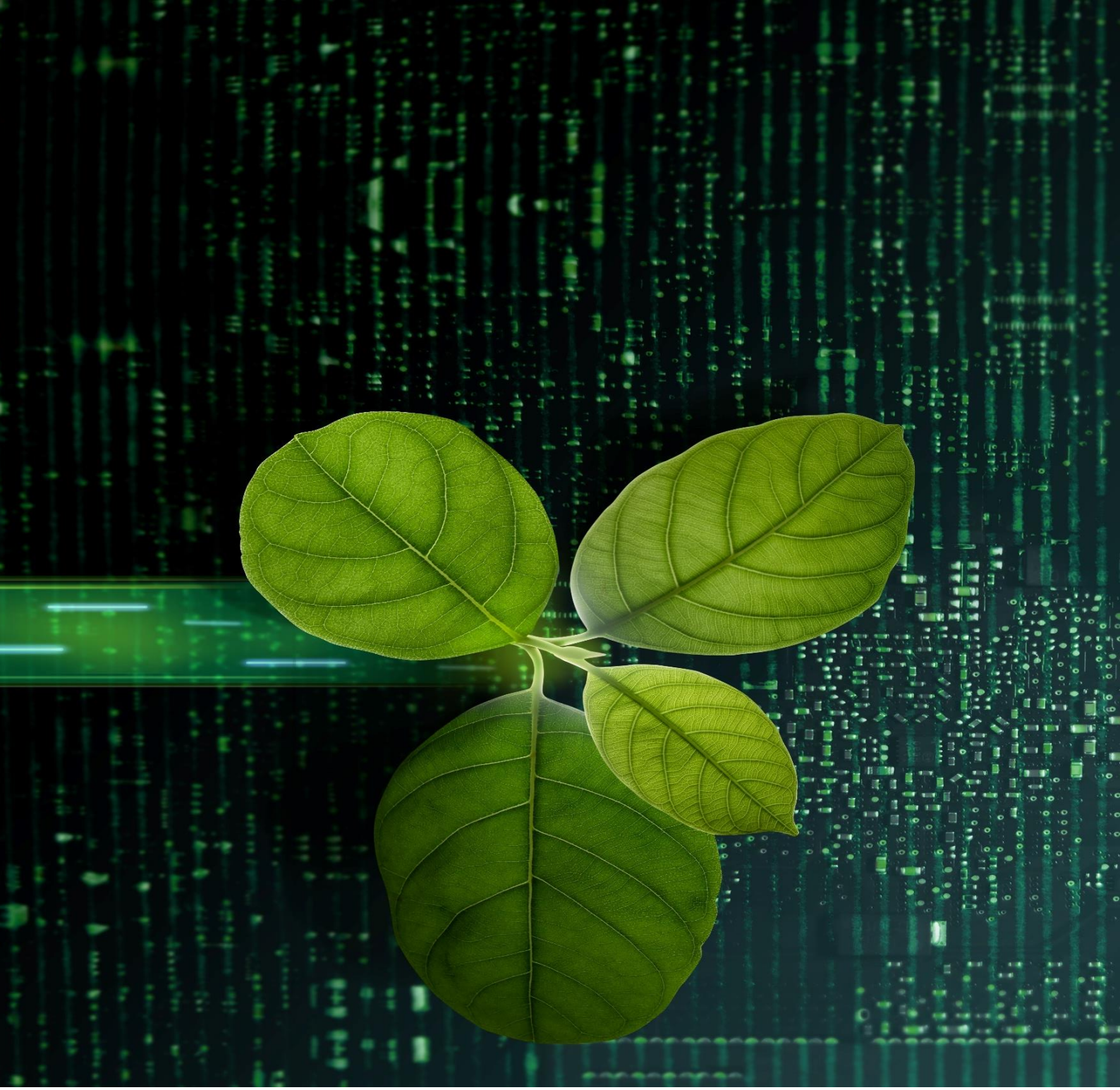

LOI ENERGIE CLIMAT

ART.29 – Communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

GROUPAMA GLOBAL ACTIVE EQUITY

Décembre 2024

Caractéristiques du fonds	Objectifs de gestion	Politiques ESG appliquées
• Encours au 30/09/2024 : 1 816 M€ • Classification SFDR : Article 8 • Classification AMF : Actions internationales	• **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI World en Euros (clôture - dividendes nets réinvestis) sur la durée de placement recommandée, supérieure à 5 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des actions d'entreprises internationales jugées créatrices de valeur en identifiant les tendances porteuses de long-terme, et répondant à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). • **Objectif de durabilité** Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille. L'analyse de ces critères aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs E, S et G. Dans cette optique, le produit financier met en œuvre une approche « Best-in-Universe » et procède également à l'exclusion de certaines valeurs. En outre, le produit financier n'a pas désigné un indice de référence adapté aux caractéristiques ESG aux fins du Règlement SFDR.	• Gestion des risques de durabilité : - Politique énergies fossiles (Cf. la politique énergies fossiles de Groupama Asset Management) - Liste des grands risques ESG (Cf. Méthodologie ESG) - Politique d'exclusion sur les armes controversées (Cf. Politique d'exclusion Armes controversées) - Politique de vote et d'engagement (Disponible respectivement ici et ici) Tous les documents sont également disponibles sur Groupama AM | Finance Durable (groupama-am.com)
Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	**Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**	**Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques**
Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'accord de Paris au travers de sa stratégie capital naturel qui s'articule autour de quatre leviers : a) Mesurer les impacts b) Réduire les impacts - Objectif de sortie du charbon à 2030 – 2040 - Politique EFNC (basée sur les définitions utilisées par l'ONG Urgewald[1]). Cf. La politique énergies fossiles de Groupama Asset Management - Intégration d'indicateurs environnementaux dans la méthodologie ESG. Cf. section Indicateurs ESG & environnementaux du rapport Art. 29 du fond. - Engagement et dialogue actionnarial récurrent avec les entreprises 3. Financer les entreprises les mieux positionnées sur les enjeux environnementaux via : - Les obligations vertes - La contribution aux ODD de l'ONU 4. Sensibiliser les clients et les collaborateurs	Groupama Asset Management axe sa stratégie biodiversité sur les 3 cibles de l'accord de Kunming-Montréal suivantes : • Cible 8 : Réduire les impacts associés au changement climatique ; • Cible 15 : Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques ; • Cible 16 : Encourager les pratiques de consommation durable Cf. section stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité – Article 29 Cette stratégie s'articule autour de quatre leviers : 1. Mesurer les impacts - Indicateur Corporate Biodiversity Footprint (CBF) 2. Réduire les impacts dans les portefeuilles - Intégration d'indicateurs biodiversité dans la note ESG - Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG - Engagement et dialogue actionnarial récurrent avec les entreprises 3. Financer les entreprises les mieux positionnées sur les enjeux environnementaux 4. Sensibiliser les clients et les collaborateurs	Mise en place de critères d'exclusion pour mitiger les risques de durabilité : - Suivi des controverses : prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse - Mise en place d'une politique d'exclusion du secteur du charbon, accessible ici, afin de diminuer l'exposition des investissements aux risques climatiques - Politique de non-réinvestissement dans le secteur des Energies Fossiles Non Conventionnelles (ENFC), accessible ici Cf. section Risques de Durabilité du rapport Art. 29 du fond

Sommaire :

I/ INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE

c) Politique ESG de Groupama Asset Management
d) Communication ESG
e) Adhésion de place

II/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

a) Stratégie d'alignement
b) Objectif quantitatif/ bas carbone
c) Méthodologie d'évaluation d'alignement sur les Accords de Paris
d) Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs
e) Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement
f) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris non-conventionnels

III/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

a) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
b) Respect de la Convention sur la diversité biologique

IV/ INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

a) La liste des grands risques ESG
b) Les risques physiques et de transition
c) Les risques liés à la biodiversité
d) Refonte méthodologique
e) Qualité des données utilisées

V/ INDICATEURS ESG DU FOND

I/ INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE

a) Politique ESG de Groupama Asset Management

Groupama Asset Management propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée**.

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique) qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises.**

b) Communication ESG

Groupama Asset Management produit de nombreux documents pour informer ses clients sur le niveau de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement de ses fonds. Les documents des fonds ouverts sont publiés sur la page finance durable et sur les pages produits de notre site internet : https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/finance-durable

Nature	Contenu	Diffusion	Fréquence
Entité Groupama AM	Rapport de vote	Site internet	Annuelle
	Rapport d'engagement	Site internet	Annuelle
	Politique Energies fossiles	Site internet	-
	Politique de vote et d'engagement	Site internet	Annuelle
	Bilan engagement et votes	Site internet	Annuelle
	Détail des votes	Site internet	Annuelle
	Rapport sur les droits de vote aux assemblées générales	-	Annuelle
	Méthodologie ESG	Site internet	-
Fonds	Reporting	Site internet	Mensuelle
	Fiche produit	Site internet	Annuelle
	Inventaire	Site internet	Annuelle
	Rapport annuel	Site internet	Annuelle
	Code de transparence	Site internet	Annuelle
	Détail des votes (AG)	-	Annuelle
	Rapport d'engagement	Site internet	Annuelle
	Rapport Article 29	Site internet	Annuelle, si applicable
	Indicateurs ESG	Site internet	Annuelle
	Document de transparence ESG (article 10 du règlement SFDR)	Site internet	Annuelle
	Annexe ESG précontractuelle (Annexes II et III du règlement SFDR)	Site internet	-
	Annexe ESG périodique (Annexes IV et V du règlement SFDR)	Site internet	Annuelle
Communication	Guide pédagogique de la finance durable	Site internet, livret	
	Newsletter	Site internet	Trimestrielle
	Contenus pédagogiques (podcasts, interviews, outils interactifs…)	Site internet, réseaux sociaux, chaînes d'information	

Les documents règlementaires des fonds dédiés et des mandats sont mis à disposition de nos clients.

c) Adhésions de place

- Labels :

Une partie des fonds ouverts gérés par Groupama Asset Management sont labellisés Label ISR.

Le Label ISR a pour objectif de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

- Initiatives :

* PRI – Principles for Responsible Investment

Groupama Asset Management est membre fondateur des PRI, signataires des PRI en 2006 et participe aux travaux des PRI via différentes initiatives, notamment sur le Climate 100+.

* Association Française de Gestion (AFG)

Groupama Asset Management préside depuis 2015 la Commission « Finance Durable » et s'engage sur différentes thématiques telles que les labels, la réglementation de la finance durable, la gouvernance d'entreprise ou encore l'impact.

*Institut de la Finance Durable (ex Finance for Tomorrow)

Au sein de cette association portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la Finance Durable, Groupama Asset Management participe à différents travaux notamment sur la biodiversité et l'impact.

* EFRAG

Membre de la Project Force – European Sustainability Reporting Standards depuis septembre 2020 (saison 1) et juin 2021 (saison 2) pour travailler à la normalisation des données durables. Livrable sorti en 2022 : projet de normes européennes de reporting en matière de développement durable

* FIR – Forum pour l'investissement responsable (SIF France)

Groupama Asset Management est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail en collaboration avec d'autres associations professionnelles à but non lucratif

comme l'AFG ou l'ORSE afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques ou politiques, acteurs économiques ou parties prenantes.

* Groupama Asset Management participe à la Commission Dialogue et Engagement.Société Française des Analystes Financiers (SFAF)

Groupama Asset Management participe à la commission extra-financière.

* ORSE

Groupama Asset Management contribue depuis 2002 aux travaux du Club Finance de l'ORSE et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR.

II/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

a) Stratégie d'alignement

La stratégie d'alignement de Groupama AM sur les objectifs de l'accord de Paris couvre la gestion assurantielle réalisée pour le Groupe Groupama. À fin 2023, le périmètre des encours couverts représente 44,7 milliards d'euros, soit 44% de ses encours sous gestion. La gestion assurantielle de Groupama AM se caractérise par un horizon long terme et une approche cohérente avec un objectif d'alignement à horizon 2030.

A ce stade, cet objectif ne prend pas en compte le scope 3 car à ce stade le taux de modélisation des données de scope 3 est jugé encore trop important, ce qui engendre une faible qualité de la donnée. Pour rappel, la définition des Scope 1,2 et 3 est la suivante :

SCOPE 1 (BILAN CARBONE) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.
SCOPE 2 (BILAN CARBONE) : Émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.
SCOPE 3 (BILAN CARBONE) : Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions…

Conscient de sa responsabilité en tant qu'investisseur responsable, Groupama Asset Management adopte une démarche progressive dans l'application de sa stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris. La définition de l'alignement d'une entreprise avec les objectifs des Accords de Paris est à ce jour un exercice perfectible, certaines classes d'actifs et

zones géographiques ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses et données nécessaires malgré l'évolution et l'amélioration des méthodologies et des approches scientifiques. Le périmètre d'application de notre stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris sera donc amené à évoluer au fur et à mesure des évolutions méthodologiques et des données disponibles.

Afin de réduire les impacts environnementaux de ses portefeuilles Groupama Asset Management agit à plusieurs niveaux :

- Mesure des impacts environnementaux des portefeuilles
- Déploie des méthodologies d'analyse robustes et de politiques d'exclusion qui influent sur les décisions d'investissement. Les enjeux climatiques sont ainsi pris en compte dans l'analyse environnementale des émetteurs à travers les indicateurs suivants : la part verte, la NEC, l'intensité carbone et l'indicateur d'alignement sur une trajectoire climatique inférieure à 2°. Pour autant le fonds ne s'est pas fixé d'objectif de réduction sur ces indicateurs.
- Fait évoluer régulièrement la politique énergie fossile pour limiter les impacts des investissements sur le réchauffement climatique :

- Une politique charbon exigeante, mise en place en 2019 et régulièrement renforcée qui s'applique à l'ensemble de nos investissements ;
- Des objectifs liés à la performance climatique pour les fonds labelisés ISR ;
- En 2023, Groupama Asset Management a mis en œuvre une politique de non-réinvestissement des énergies fossiles non conventionnelles en raison des forts impacts environnementaux liés à l'eau, au climat, à la biodiversité et sur les communautés locales de ces combustibles et/ou de leurs techniques d'extraction.

- Prend en compte des enjeux environnementaux dans les décisions d'investissement des fonds :

- Intègre les politiques d'exclusion et les critères de sélection sur les fonds articles 8 et 9 SFDR en fonction de leur notation ESG qui prend en compte les enjeux environnementaux.
- Associe les règles de gestion strictes aux émetteurs identifiés en catégorie 2 et catégorie 3 de la liste des catégories Capital Naturel (périmètre : gestion assurantielle du Groupe Groupama).

b) Objectif quantitatif/ bas carbone :

Depuis 2022, une stratégie a été mise en place sur le périmètre de la gestion assurantielle du Groupe Groupama pour répondre aux objectifs de décarbonation du Groupe Groupama.

Groupama Asset Management contribue donc sur ce périmètre à l'objectif de réduction de 50% de l'intensité carbone (en tCO2eq / M€ de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises (hors États et hors unités de compte ouvertes) entre 2021 et fin 2029 sur les scopes 1 et 2.

A fin 2023, les émissions du portefeuille de gestion assurantielle (actions et obligations d'entreprise) ont baissé de 53% par rapport au niveau de fin 2021, passant de 170,8 tCO2e/M€ de CA à 80 tCO2e/M€ de CA.

L'indicateur intensité carbone est calculé et fourni par notre provider Iceberg DataLab. Les données d'intensité carbone des émetteurs ne sont pas accessibles en libre-service et font l'objet d'une mise à jour trimestrielle. Ces données font l'objet de nombreux contrôles qui visent à assurer sa bonne qualité avant intégration dans nos outils internes. Le risque de double comptage est une limite méthodologique qui relève de la qualité de la donnée que Groupama Asset Management adresse à ses providers de données afin de réduire ce biais et améliorer de manière constante la qualité des données.

Dans cette perspective, Groupama Asset Management travaille également à préciser la part de données estimées et de données réelles sur le total des encours gérés.

Pour poursuivre cette réduction des émissions, une étude a été menée sur les leviers de décarbonation supplémentaires :

- L'évolution de la politique d'investissement (niveau de rotation du portefeuille et de sélection des émetteurs à partir des filtres des catégories Capital- naturel) ; L'évolution du niveau de décarbonation du portefeuille à fin 2021 (en analysant les émetteurs les plus contributeurs à l'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille) ; Le scénario de décarbonation suivi par l'économie à horizon 2030.

Groupama Asset Management ne prend pas en compte la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) dans la gestion de ses fonds.

c) Méthodologie d'évaluation d'alignement sur les Accords de Paris

Sur le périmètre des portefeuilles concernés, notre méthodologie d'évaluation de l'alignement des entreprises avec l'Accord de Paris est construite à horizon 2030 en s'appuyant sur une analyse en moyenne pondérée des données d'intensité carbone (en tCO2e/M€) provenant d'Iceberg DataLab ainsi que leurs méthodes de calcul et hypothèses intégrées dans leur modélisation.

Le périmètre adopté en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne de valeur prend en compte les scopes 1 et 2.

Ce travail permet à Groupama Asset Management de mesurer l'intensité carbone des investissements réalisés et établir un suivi de celle-ci dans le temps.

Conscient de sa capacité à améliorer certains aspects méthodologiques, Groupama Asset Management travaille à la mise en place d'une méthodologie d'analyse des plans de transition des entreprises. Les actions mises en place dans les portefeuilles seront décrites une fois la méthodologie finalisée et l'analyse des scénarios et de leur évolution effective. Ces travaux sont menés au sein de l'équipe Recherche.

d) Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs

Groupama Asset Management utilise l'intensité carbone comme indicateur pour mesurer l'atteinte des objectifs d'alignement sur les Accords de Paris sur les encours concernés par cet objectif.

En complément, Groupama Asset Management utilise plusieurs autres indicateurs pour mesurer et suivre les impacts des investissements réalisés sur le climat :
- La NEC ;
- La part verte ;
- La température implicite ;
- Les indicateurs d'incidences négatives : PAI 1 à 6.

Ces indicateurs sont calculés au niveau des émetteurs et intégrés dans l'analyse ESG utilisée pour déterminer la note ESG des portefeuilles.

Ils sont également calculés et reportés au niveau des portefeuilles Article 8 et 9.

e) Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Il est essentiel de mesurer les impacts des investissements pour pouvoir les réduire. Pour se faire Groupama Asset Management s'appuie sur la méthodologie d'analyse propriétaire afin d'identifier les entreprises qui sont les mieux positionnées face à la transition énergétique et écologique. Groupama Asset Management s'appuie également sur la politique d'engagement et la politique de vote pour les accompagner.

L'indicateur d'intensité carbone, utilisé pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (sur le périmètre de la gestion assurantielle), est intégré à l'analyse environnementale réalisée sur chaque émetteur dans le cadre de la méthodologie d'analyse ESG propriétaire.

Les risques de durabilité suivis par Groupama Asset Management sont également appliqués et suivis pour atteindre les objectifs d'alignements avec l'Accord de Paris.

Ces risques de durabilité sont suivis au travers plusieurs listes et politiques, la liste des Grands Risques ESG, la politique Energies fossiles, les Catégories capital naturel et la politique

d’exclusion armes controversées. Ces risques sont pris en compte dans les décisions de gestion à différents niveaux.

- **Liste des Grands Risques ESG** : Elle est composée de sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l’entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative des agences de notation.
- **Politique Energies Fossiles** : L’objectif de cette politique est de diminuer l’exposition du portefeuille aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste de valeurs est définie selon des critères précis et régulièrement revus.
- **Catégories Capital naturel** : Elles concernent les secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs par notre méthodologie interne. La liste des secteurs concernés est définie à partir de plusieurs critères environnementaux. Ces critères font l’objet d’une revue régulière. Cette analyse aboutit à un classement des émetteurs en 3 catégories.

- Catégorie 1 : Émetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique et écologique.
- Catégorie 2 : Émetteurs dont le positionnement produit et la mise en œuvre des politiques climat sont peu convaincants en termes de cohérence.
- Catégorie 3 : Émetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique et écologique.

- **Politique d’exclusion armes controversées :** Elle concerne les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution d’armes controversées. Ces valeurs ne peuvent être investies.

f) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris non-conventionnels

- Politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures

Groupama Asset Management soutient l'Accord Paris au travers de l'application de sa politique énergies fossiles à l'ensemble des encours SFDR article 8 et 9.

Sur le charbon, la politique énergie fossile exclue :

- Entreprises dont le chiffre d’affaires ou le mix de production d’électricité repose à plus de 20% sur le charbon ;
- Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes ;
- Entreprises dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW/an ;

- Entreprises qui prévoient de nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon.

Groupama a renforcé en 2024 sa politique de sortie du charbon thermique avec un abaissement des seuils absolus sur la production annuelle et les capacités installées :

- Réduction du seuil de production de 20MT à 10MT ;
- Réduction du seuil absolu de capacités installées de 10GW à 5GW.

Sur les énergies fossiles non conventionnelles, les entreprises dont la production annuelle pour chaque type d'EFNC représente plus de 20% (depuis 2024, précédemment le seuil était à 30%) de la production totale d'énergie ne peuvent être réinvesties, en raison des forts impacts environnementaux liés à l'eau, au climat, à la biodiversité et sur les communautés locales de ces combustibles et/ ou de leurs techniques d'extraction.

Notre approche s'applique sur l'ensemble des EFNC, et se base sur les définitions utilisées par l'ONG Urgewald. Notre politique couvre ainsi le pétrole et le gaz extraits par fracturation hydraulique, le gaz de houille, les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'arctique.

Groupama Asset Management exploite les données du Global Coal Exit List (GCEL) et du Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald pour mesurer son exposition aux charbon et énergies fossiles non conventionnelles et les secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) sur l'exposition au pétrole et au gaz.

Groupama Asset Management s'est engagé à exclure totalement les entreprises du secteur exposées au charbon dont le siège social est situé dans un pays de l'Union Européenne et de l'OCDE d'ici 2030 et d'ici 2040 pour les entreprises dans le reste du monde.

Groupama Asset Management travaille à la mise en place d'une méthodologie d'analyse des plans de transition des entreprises. Les actions mises en place dans les portefeuilles seront décrites une fois la méthodologie finalisée et l'analyse des scénarios et de leur évolution effective.

- Périmètre des encours couvert par ces politiques

Sur le périmètre des encours concerné par l'objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, la politique des énergies fossiles appliquée est celle du Groupe Groupama qui a pris les engagements suivants :

- Sortie définitive du charbon thermique des portefeuilles d'investissement d'ici 2030 (pays de l'UE et OCDE) et d'ici 2040 dans le reste du monde ;

- Fin de tout nouvel investissement en direct dans des entreprises concourant au développement de nouveaux projets charbon, pétroliers et gaziers non conventionnels;
- Réduction de 50% de l'intensité carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises entre 2021 et fin 2029, sur une trajectoire d'alignement avec les accords de Paris.

Les objectifs de la stratégie d'investissement durable du Groupe Groupama et leur mise en œuvre sont revus et validés au moins 2 fois par an par le Comité d'Ethique et Durabilité du Groupe, comité rattaché au Comité Exécutif Groupe dont le rôle est de participer à l'élaboration et au suivi opérationnel de la stratégie de Groupama.

III/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

a) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Consciente de sa responsabilité dans la préservation de la biodiversité, Groupama Asset Management a mis en place une stratégie d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité afin de réduire les impacts et dépendances de ses investissements :

- En intégrant la biodiversité dans la notation ESG pour permettre d'analyser les actifs très fortement dépendants des services écosystémiques et impactant fortement la biodiversité.

- En démontrant sa contribution aux 3 cibles définies comme prioritaires par Groupama Asset Management (n*8, 15 et 16) du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Groupama Asset Management mesure ses impacts et dépendances sur tous les investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises via l'indicateur d'Empreinte Biodiversité (appelé Corporate Biodiversity Footprint). Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises à travers leurs activités et ce tout au long de leur chaine de valeur. Cet indicateur est exprimé en km2 par MSA ; la MSA est une unité de mesure permettant d'évaluer l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, non perturbé par les activités et les pressions humaines.

b) Respect de la Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique de 1992 a trois principaux objectifs qui sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Groupama Asset Management s'engage à y contribuer à travers :

- L'intégration de l'enjeu de perte de la biodiversité dans ses stratégies d'investissement, qui s'appuient, notamment, sur la notation ESG qui prend en compte des indicateurs liés au climat, à la biodiversité, à la gestion de l'eau et à la gestion des déchets, permettant de suivre la performance des entreprises en matière de capital naturel.
- Sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité axée sur certaines cibles de l'Accord de Kunming-Montréal.

Groupama Asset Management a conscience des limites de cette stratégie, notamment concernant le manque de cible quantitative et d'horizon de temps, mais Groupama Asset Management estime à ce stade que la Convention sur la diversité biologique (CDB) est difficile à mettre en œuvre avec des objectifs quantitatifs.

IV/ INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

a) La liste des grands risques ESG

Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les risques de durabilité sont définis comme tout *« événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement »*. On les retrouve chez Groupama Asset Management dans la liste des Grands Risques ESG, mise en place en 2014. La liste des Grands Risques ESG est validée au sein d'un comité dédié se réunissant tous les trimestres : le Comité des risques de durabilité.

Ainsi, Groupama Asset Management suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG :** la liste des Grands Risques ESG.

Les émetteurs intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les émetteurs pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un *downgrade* significatif de la part des agences de notation financière.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et dont la controverse a été validée par notre recherche interne.
- Les entreprises dont la gouvernance est notée « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50%

des 4 critères pris en compte (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs de sortie), qui sont systématiquement revus tous les six mois.

Pour les entreprises suivies par la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent pas émettre une recommandation « action » à l'achat ou une recommandation « crédit » assortie d'une perspective positive.

b) Les risques physiques et de transition

1/ Définition des risques de transition et physiques issus de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures)

La TCFD identifie deux risques principaux en ce qui concerne l'impact du changement climatique :

- La modélisation de l'impact des tendances de marché et de la réglementation liées à la transition vers une économie bas carbone sur les émetteurs qui est appelée « **risque de transition** ». Il peut être mesuré en termes financiers ou purement « climatiques » ;
- L'incidence que peuvent avoir le changement climatique, et en particulier les phénomènes météorologiques extrêmes, sur les « actifs réels » de l'émetteur tels que l'immobilier. Il s'agit des **« risques physiques** » (chroniques ou aigus) selon les recommandations de la TCFD.

2/ Mesure des risques de transition et des risques physiques des portefeuilles d'investissement

Groupama Asset Management obtient un score dédié à chacun de ces risques par émetteur de la part de notre fournisseur de données environnementales depuis 2022. Ces scores ne sont pas intégrés de manière formelle dans notre définition des risques de durabilité, pour autant l'exposition de nos encours à ces risques a été mesuré dans notre rapport ESG 2023 : https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/.

Les scores n'intègrent à ce stade de détail de court, moyen et long terme, mais l'on peut considérer que les risques physiques (évènements météorologiques extrêmes, catastrophe naturelles, biodiversité) comme les risques de transition (changements réglementaires, scientifiques et technologiques, approvisionnement et ressources naturelles) peuvent avoir des impacts à la fois à court, moyen et long terme sur la valeur des entreprises.

Méthodologie des scores de risque de transition et risque physique :

L'approche est identique pour le score de risque de transition et le score de risque physique. Les deux scores se basent sur une combinaison de trois facteurs :

- L'exposition (localisation de l'activité).
- La sensibilité (activités, chaine de valeur).

- L’adaptabilité (du pays et de l’entreprise).

Le risque de transition regroupe le risque réglementaire, le risque lié au choix du consommateur et le risque de coût.

Quant au risque physique, plusieurs éléments sont analysés : la dépendance à l’eau, le risque lié aux infrastructures, la sensibilité à l’électricité, la dépendance aux transports, la dépendance aux écosystèmes et la sensibilité aux températures.

Interprétation des scores de risque de transition et risque physique :

Ce sont des scores allant de 0 à 100. Plus le score est élevé, plus le risque est fort.

Groupama Asset Management n'est pas en mesure de fournir une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance identifiés et de la proportion des actifs exposés. Ce travail est en cours au sein de nos équipes.

3/ Prise en compte des risques de transition et des risques physiques dans les portefeuilles d’investissement

Groupama Asset Management limite son exposition aux risques physiques et de transition à travers la mise en œuvre de sa politique Energies Fossiles et à travers l’analyse des catégories climat.

A ce titre, des engagements de sortie du charbon d’ici à 2030 (OCDE) et à 2040 (hors OCDE) et sur la baisse progressive de nos investissements en énergies fossiles non conventionnelles ont été pris sur l’ensemble de nos fonds. Ces engagements sont détaillés dans la politique Energies Fossiles de Groupama Asset Management publiée sur le site internet de Groupama Asset Management.

https://www.groupama-am.com/publication/2024_politique_energie_fossile.pdf

Groupama Asset Management met également en place des actions d’engagements individuels et collectifs auprès des entreprises des secteurs de l’énergie pour les inciter à réduire leurs émissions à court et moyen terme et à diriger leurs investissements vers des solutions décarbonées. La politique de vote de Groupama Asset Management intègre également des critères sur l’adéquation des stratégies climatiques des entreprises. Groupama Asset Management soutiendra les résolutions climatiques déposées par les sociétés si elles présentent l’un ou l’autre de ces éléments :

- Les objectifs quantitatifs de réduction des émissions CO2 (scope 1 et 2 à minima) compatibles avec les Accords de Paris ;
- Un objectif de neutralité carbone d’ici 2050 passant par un plan de transition visant à réduire les émissions carbones sur les scopes 1/2/3 accompagné d’objectifs intermédiaires de réduction des émissions à court, moyen et long terme.

c) Les risques liés à la biodiversité

Concernant les risques liés à la biodiversité dans sa politique des gestions des risques, Groupama Asset Management estime qu'en l'état actuel des méthodes et données, la mesure des risques financiers liés à la biodiversité est complexe et peu mature. Une veille constante concernant les indicateurs disponibles pour répondre à cette exigence est effectuée.

d) Refonte méthodologique

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire a été revue en 2022 afin d'améliorer la qualité de la donnée source et la compléter sur les aspects environnementaux notamment. Elle s'appuie désormais sur des données brutes pour éviter les biais et améliorer la fidélité de ces indicateurs aux performances ESG des entreprises.

La méthodologie ESG intègre les risques et opportunités ESG selon le principe de la double matérialité consacré par le règlement SFDR. A partir de cette méthodologie, les analystes identifient les critères ESG les plus matériels par secteur :

- Identifier les éléments ESG qui ont un impact sur les états financiers des entreprises,
- Identifier les incidences négatives et positives des activités de ces entreprises sur certains facteurs ESG. Cette analyse permet d'identifier des opportunités ESG.

Les données brutes et indicateurs transmis par nos fournisseurs de données, sont pondérés selon des algorithmes propriétaires qui prennent notamment en compte le secteur d'appartenance de la valeur.

Cette démarche permet de disposer de notations quantitatives, exprimées de 0 à 100, sur de larges univers. Les données ESG fournies par Moody's ESG couvrent 5 000 valeurs (en cible 10 000) sur l'ensemble des zones géographiques. Les données environnementales issues d'Iceberg Datalab sont disponibles sur 2 500 valeurs (en cible 3 000).

L'ensemble de ces données est agrégé au sein d'une grille de scoring et permet d'établir une note par valeur, constituée d'une note par pilier Environnement, Social, Gouvernance et d'une note globale sur une échelle de 0 à 100.

Pour le pilier social le niveau de turnover des effectifs, le pourcentage de femmes dans le Comex, le nombre d'heures de formation, le niveau des controverses, pour le pilier environnement la part verte de l'entreprise, son intensité carbone, son intensité énergétique ou encore en termes de gouvernance l'intégration des critères ESG dans la rémunération des exécutives, le niveau d'indépendance du conseil, la politique de prévention de la corruption.

Les indicateurs sont pondérés selon des règles propriétaires bâties en interne permettant de disposer de scores par pilier E, S ou G pour les valeurs / secteurs mais aussi des classements des valeurs au sein de différents univers de référence. Ces notations quantitatives sont exprimées de 0 à 100, sur de larges univers. Les données ESG fournies par Moody's ESG couvrent 5 000 valeurs (en cible 10 000) sur l'ensemble des zones géographiques. Les données environnementales issues d'Iceberg Datalab sont disponibles sur 2 500 valeurs.

e) Qualité des données utilisées

L'analyse ESG réalisée se base sur les données historiques reportées, estimées ou modélisées communiqués par nos providers de données.

Dans la continuité des actions enclenchées en 2023, les équipes de Groupama AM travaille à l'amélioration de la qualité des données ESG. Ce processus s'articule en trois actions principales :

Mise en place de contrôles systématiques dans les outils d'analyse :

Groupama AM a mis en place des contrôles automatisés en amont de l'intégration des données dans son outil interne StarQube. Chaque valeur est examinée pour détecter les anomalies, les variations importantes sont identifiées, et les changements de périmètre sont suivis. Groupama AM vérifie et corrige les données de mauvaise qualité afin de les rendre cohérentes, avec une piste d'audit. Ces contrôles permettent à Groupama AM de garantir des données fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement.

Analyses internes des émetteurs :

Lors des analyses sur les valeurs suivies, Groupama AM vérifie et corrige les données brutes des fournisseurs afin des rendre cohérentes dans StarQube. Ces contrôles permettent à Groupama AM de garantir des données fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement. En complément, un processus d'initiation (forçage) a été mis en place pour permettre d'attribuer des notes aux valeurs non suivies par les fournisseurs. Chaque émetteur fait l'objet d'une analyse ESG interne, validée ensuite par le Comité de Recherche.

Échange avec les fournisseurs de données :

Groupama AM échange constamment avec ses fournisseurs de données ESG afin de remonter les anomalies constatées et les points d'incompréhension. Ce dialogue proactif avec les fournisseurs permet également à Groupama AM de mieux s'approprier les modèles estimatifs qu'elle exploite.

V/ INDICATEURS ESG DU FOND

Principales caractéristiques et mesures au 30/09/2024 :

Nature de l'indicateur	Mesure
Score ESG sur 100	67
Taux de couverture (en %)	97
Score pilier Environnement	60
Score pilier Social / Sociétal	58
Score pilier Gouvernance	63
Investissement durable (en %)	77
Intensité carbone (en tCO2)	347
Alignement trajectoire en *C	2,45
Part verte (alignement à la taxonomie en % de CA)	1,4
NEC (en %)	2
Intensité biodiversité en Km^2.MSA/M€	-0,11
Créations d'emploi (en %)	2,7
Heures de formation	27
Indépendance des administrateurs (en %)	78